

Yves Thébault, maire de Bain-de-Bretagne (35)

"L'insertion des personnes handicapées dans une collectivité est affaire de partenariat"



Yves Thébault.

Yves Thébault a été élu maire de Bain-de-Bretagne en mars 2008, après avoir exercé durant trois ans la fonction d'adjoint. Il est aussi directeur d'établissements spécialisés accueillant des personnes en situation de handicap.

La commune emploie deux personnes, reconnues travailleurs handicapés. Elle a récemment accueilli en contrat d'apprentissage, une jeune déficiente intellectuelle, accompagnée par l'association Grafic-Bretagne. Conseils d'un élu...

Un grand nombre de personnes en situation de handicap, en fonction de leurs compétences, peuvent s'insérer dans les équipes des collectivités. Chacun peut, à certaines conditions, en retirer une plus-value. C'est d'abord une question de volonté politique des élus mais cela ne suffit pas. Il faut aussi sensibiliser le personnel chargé d'encadrer la personne et le former à ce type d'encadrement. Il y a de multiples formes de handicap et il n'y a rien de commun entre une déficience sensorielle, une déficience intellectuelle, une lésion cérébrale, une maladie mentale... Un minimum de connaissances apparaît nécessaire pour un accompagnement adapté.

Multiplier les expériences

Il est important que la personne puisse multiplier des expériences de travail, faire des allers-retours d'une structure à l'autre sans pour autant parler de rupture. L'organisation doit donc être suffisamment souple. Pour la personne handicapée comme pour la collectivité, un lien doit être maintenu avec l'établissement ou la structure responsable. Tout doit être fait

pour que la personne puisse s'épanouir, pas question qu'elle ne se trouve en souffrance au travail. En cas de difficulté, l'équipe d'encadrement doit pouvoir bénéficier de l'appui d'un tuteur extérieur. C'est un maillon indispensable à la réussite du parcours. Une rencontre, d'une durée très courte, entre la personne handicapée, le représentant de la collectivité et le tuteur peut parfois suffire à désamorcer une situation conflictuelle, une difficulté sur le poste de travail.

La personne au centre du projet

Rien n'est jamais acquis et l'intégration a aussi ses limites. En aucun cas, une difficulté qui surgit dans un parcours ne doit remettre en cause une politique globale d'intégration. La personne handicapée est au centre du projet et la réussite de l'intégration repose, finalement, sur un partenariat étroit entre la personne, l'élu, l'encadrant et le tuteur extérieur ou une tierce personne.

Propos recueillis par Tugdual Ruellan, journaliste



Un minimum de connaissances apparaît nécessaire pour un accompagnement adapté.

